La bande riveraine

Qu'est-ce qu'une bande riveraine?

Une bande riveraine, c'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Quels rôles remplit-elle?

- stabilise vos berges;
- filtre les polluants;
- absorbe les éléments nutritifs qui nourrissent les algues bleu-vert;
- réduit le ruissellement;
- réduit l'érosion de votre terrain;
- procure des habitats et de la nourriture pour la faune;
- contribue à la santé du milieu aquatique;
- augmente la diversité végétale et animale;
- prévient des inondations;
- protège des vagues et des grands vents;
- réduit l'ensablement et le coût des travaux.

Érosion: dégradation de la partie superficielle des sols par le vent, la pluie, la glace et l'eau en mouvement.

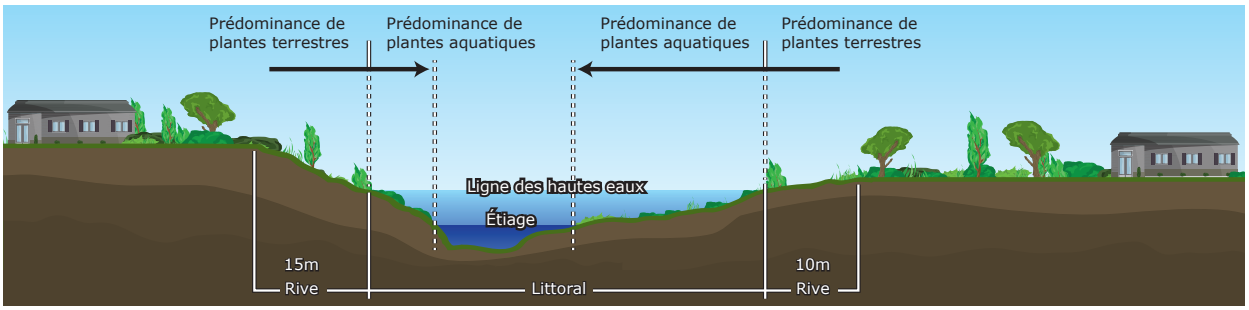

La bande riveraine présente plusieurs avantages pour les riverains.

D'après la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, sa largeur se situe entre 10 à 15 mètres minimum, tout dépendant de la pente du terrain.

Pour être efficace, la bande riveraine doit être composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres natifs du Québec.

Pourquoi favorisent-on la préservation et l'aménagement de bandes riveraines?

Parce que la rive remplit de nombreux rôles nécessaires au bon fonctionnement d'un plan d'eau et que la majorité de nos interventions en milieu aquatique ont lieu dans la rive et la partie du littoral près de la rive.

Rive: bande de terre qui borde un plan d'eau.

Littoral: zone aquatique qui s'étend de la ligne des hautes eaux vers le centre d'un plan d'eau.

Le contenu de cette fiche n'engage que l'auteur.

OBV Organismes de bassins versants du Québec
Opération Bleu Vert — Plan concerté contre les cyanobactéries
Regroupement des organismes de bassins versants du Québec ROBVQ

La bande riveraine

Saviez-vous que ...

Les rives des cours d'eau ou des lacs non navigables et non flottables du Québec furent protégées à partir de 1888 par la réserve des trois chaînes qui attribuait à l'État provincial la propriété d'une bande riveraine d'environ 60 mètres. La réserve automatique d'une bande riveraine avait pour but de faciliter la pêche et de préserver l'environnement et les habitats fauniques. Aucun ouvrage de construction ne pouvait y être fait sans l'autorisation de l'État. La réserve des trois chaînes fut abolie en 1987 et la propriété de la bande riveraine fut «dévolue» aux propriétaires riverains.

- Choquette (2008-09) -

Plus les rives sont végétalisées, plus les lacs et cours d'eau sont protégés!

Que puis-je faire pour aménager une bande riveraine chez moi?

Il y a deux manières de vous créer une bande riveraine. Le plus simple est de laisser aller la nature en cessant de tondre la partie de votre terrain qui longe un lac ou un cours d'eau (consultez votre municipalité pour connaître les distances à respecter). Cette action plutôt passive appelée **renaturalisation** a l'avantage d'attribuer à la nature le soin de choisir les végétaux de la future bande riveraine. De cette façon, les espèces qui s'implanteront seront bien adaptées aux conditions du milieu que l'on retrouve chez vous. L'autre méthode est la **revégétalisation** de la rive. Contrairement à la renaturalisation, il faut mettre la main à la pâte et planter herbes, arbustes et arbres natifs du Québec.

Attention

Dans le cas où des travaux majeurs d'aménagement sont nécessaires ou pour solutionner une problématique particulière, il est préférable de contacter un spécialiste ou votre OBV local.

Pour connaître les types d'espèces recommandées en bande riveraine, référez-vous au *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec,* produit par la FIHOQ et l'AQPP. Les *lectures complémentaires* à la fin de cette fiche vous donnent le lien pour consulter ce Répertoire.

La bande riveraine n'obstrue pas nécessairement la vue sur le plan d'eau.

La bande riveraine

Attention aux espèces envahissantes!

Plusieurs espèces végétales qui ne proviennent pas du Canada ou qui proviennent d'une région du pays extérieure au Québec (non indigènes) se sont propagées dans notre province. Souvent accidentellement introduites ici par les humains, elles peuvent nuire à notre santé, à l'environnement et à l'économie. Si les circonstances le permettent, ces espèces peuvent se disperser et s'intégrer dans de nouveaux habitats, les envahir et perturber les milieux naturels.

Espèce exotique envahissante:

espèce qui s'est propagée (à cause de l'activité des humains) au-delà de son aire de répartition naturelle, dans de nouvelles régions.

- SCF 2010 -

Voici une liste de 20 espèces de plantes exotiques considérées envahissantes que l'on retrouve au Québec. **Ne les tolérez ni en bande riveraine, ni sur votre terrain ou dans l'eau!**

Pour de l'information supplémentaire sur les plantes présentées, référez-vous aux *Lectures complémentaires* à la fin de cette fiche.

Alpiste roseau
Berce du Caucase
Butome à ombrelle
Cabomba de Caroline
Châtaigne d'eau
Dompte-venin noir
Dompte-venin de Russie
Élodée du Brésil
Faux-nénuphar
Hydrille verticillé
Hydrocharide grenouillette
Kudzu
Myriophylle à épi
Nerprun bourdaine
Nerprun cathartique
Petite naïade
Potamot crépu
Roseau commun
Renouée japonaise
Salicaire pourpre

Renouée japonaise

La bande riveraine, ce n'est pas tout!

Il est faux de croire que la préservation ou l'aménagement d'une bande riveraine est l'unique solution visant à améliorer la qualité des plans d'eau. **La bande riveraine doit être aménagée en complément à d'autres actions respectueuses de l'environnement** dans l'ensemble du bassin versant.

La bande riveraine ne constitue pas une solution de rechange!

Il est important que vous adoptiez de bonnes pratiques lors de l'aménagement de votre propriété, et ce, en continu. Ces pratiques passent par une gestion efficace de l'eau qui circule sur votre terrain, par un bon emploi des techniques et des produits destinés à entretenir votre terrain ou votre résidence, par votre vigilance face aux espèces envahissantes et par votre information sur les sujets en lien avec le fait de vivre au bord de l'eau. **Chaque riverain doit faire sa part pour protéger son lac ou son cours d'eau.**

Tous les intervenants (résidentiel, commercial, industriel, agricole, etc.) d'un bassin versant sont responsables de la qualité d'un plan d'eau mais vous êtes les premiers affectés lors d'une problématique (ex: algues bleu-vert). **Agissez** tout en montrant l'exemple et **conservez une bande riveraine!**

La bande riveraine

Les autres aussi font leur part...

Voici quelques exemples d'actions entreprises par les autres milieux afin de protéger les plans d'eau.

Milieu agricole: aménagement de bandes riveraines près des cours d'eau, respect de normes sur les lisiers (période d'épandage et quantité entreposée), aménagements hydro-agricoles* (gestion du ruissellement et de l'érosion), programme Prime-Vert*, etc.

Milieu municipal: aménagements de bassins de rétention, de toits verts et de jardins de pluie, perméabilisation des sols, mise aux normes des installations septiques désuètes ou défectueuses, programme d'élimination des raccordements inversés, etc.

Milieu industriel: certifications environnementales, fondations pour l'environnement et l'eau (ex: Fonds Naya), recyclage et traitement à l'interne des eaux usées, pratiques durables en bordure des plans d'eau en milieux forestier et minier, etc.

Milieu commercial: produits biodégradables et sans phosphates, équipements d'épuration autonome certifiés, projets commerciaux soumis au BAPE, certifications environnementales, etc.

Milieu horticole: création d'espaces verts (ex: jardins de pluie, toits terrasse), amélioration des pratiques d'aménagement et d'entretien, etc.

* Voir les lectures complémentaires

Bonnes pratiques du riverain pour la préservation d'un milieu sain

- Évitez de planter des espèces exotiques envahissantes, même si elles sont jolies.
- Circulez hors de la bande riveraine avec de la machinerie, des VTT, etc.
- N'employez pas d'engrais dans la bande riveraine et évitez de fertiliser les zones près de celle-ci.
- Employez des produits biodégradables et sans phosphates.
- Restreignez la largeur de l'accès au plan d'eau.
- Aménagez des allées sinueuses plutôt que droites.
- Privilégiez les surfaces perméables (gravier, pelouse, végétaux, etc.)
- Contrôlez le ruissellement des eaux de pluie.
- Conservez une bande riveraine.
- Laissez pousser la végétation dans l'eau.
- Laissez faire la nature!

Vous n'êtes pas les seuls à faire des efforts.

toit vert

bande riveraine en milieu agricole, nouvellement aménagée

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, contactez votre OBV local.

bassin de rétention

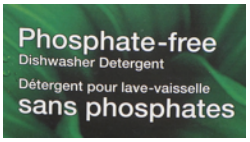

La bande riveraine

Références

CHOQUETTE, Catherine. *Analyse de la validité des règlements municipaux sur les bandes riveraines*, (2008-09) 39, Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (R.D.U.S.), pp. 261-328.

Clubs conseils en agronomie, *Plan d'aménagement de bandes riveraines*, www.clubsconseils.org/accueil/affichage.asp?B=783

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), http://www.mddep.gouv.qc.ca/

Service canadien de la faune (SCF), (2010) *Faune et flore du pays: les espèces exotiques envahissantes au Canada*, http://www.hww.ca/hww2_f.asp?id=220

Union St-Laurent Grands Lacs (2009) *Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes*, http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/liste_des_especes.php?milieu=tous

Union St-Laurent Grands Lacs (2010) *Villes vertes Eau bleue: guide d'introduction à la gestion écologique des eaux de pluie*, 65 p. http://www.glu.org/sites/default/files/Guide_VillesVertesEauBleu_31mars2010.pdf

Photographies

Photo 1: CAPSA, 2002
Photo 2: Nadège Doyon, 2010
Photo 3: GROBEC, 2010
Photo 4: CAPSA, 2002
Photo 5: OBV Côte-du-Sud, 2010
Photo 6: Comité de l'environnement du Lac Roxton (CELR), 2006
Photo 7 (Salicaire pourpre): Nadège Doyon, 2010
Photo 8: COBARIC, 2010
Photo 9: GROBEC, 2010
Photo 10: auteur inconnu, 2010
Photo 11 (toit vert): Nadège Doyon, 2010
Photo 12 (bassin de rétention): Nadège Doyon, 2010

Rédaction: Nadège Doyon

Illustrations: Sylvain Arel, www.arelgraph.com

Révision scientifique: Yvon Richard, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction du suivi de l'état de l'environnement.

Jacques Labrecque, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction du patrimoine écologique et des parcs.

Lectures complémentaires

Union St-Laurent Grands Lacs (2009) *Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes*, http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/liste_des_especes.php?milieu=tous

FIHOQ et AQPP (2008) *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec*, http://www.fihoq.qc.ca/Repertoire_vegetaux_couleur.pdf

MAPAQ (2009) *Programme Prime-Vert*, 42 p. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/32F6530C-9A4F-4CA7-8ECC-3CF48AFEB875/0/PrimeVert.pdf

Fiches descriptives d'espèces envahissantes:
Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes, Union St-Laurent Grands Lacs (2010), http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/liste_des_especes.php

Guide de plantes exotiques envahissantes, Nature-Action Québec et Union St-Laurent Grands Lacs:

Cet été, surveillez votre jardin...on y trouve peut-être des plantes exotiques envahissantes, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Depliant_Internet_reduit_encoreplus.pdf

L'Alpiste roseau, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Alpiste%20roseau.pdf

Le Butome à ombrelle, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Butome%20ombelle.pdf

La Châtaigne d'eau, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Chataigne%20d%27eau.pdf

L'Hydrocharide grenouillette, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Hydrocharide%20grenouillette.pdf

Le Myriophylle à épi, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/images/stories/textes_pdf/Myriophylle%20a%20epi.pdf

La Renouée japonaise, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Renouee%20japonaise.pdf

Le Roseau commun, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Roseau%20commun.pdf

La Salicaire pourpre, http://www.nature-action.qc.ca/nature_action/pdf/Evee/Salicaire%20pourpre.pdf

Aménagements hydro-agricoles
http://www.robvq.qc.ca/guides/cyanos/agricole

Partenaire financier

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

Avis de responsabilité concernant les sites externes : les liens hypertextes constituent seulement une proposition de contenu complémentaire au présent document. Ainsi, le ROBVQ n'endosse ni ne désapprouve le contenu des pages citées, lorsqu'elles appartiennent à des sites tiers. De plus, le ROBVQ ne pourra être tenu responsable des liens brisés concernant ces pages si elles sont modifiées.